



La vente de la glace avait lieu sous les arcades de l'actuelle Maison du Cœur de Ville

La vente de la glace

Après avoir évoqué les questions liées à la production et au stockage de la glace sur Agde, Irène Dauphin, Archiviste de la Ville, s'attache aujourd'hui à nous expliquer plus en détail les modalités de vente de la glace.

Un fermage pour le ramassage et la vente

A l'origine, le ramassage et la vente de la glace étaient mis en fermage ensemble par la communauté, mais après de nombreux déboires quant au ramassage. Ainsi, "les fermiers de la glassière de font pas leurs diligences pour enfermer de glace [...] Ils [les consuls] leur exposent qua faute par eux de faire les diligences nécessaires [...] la communauté va les faire remplir presentement a leur frais et depens" [BB 19 f° 109]. La ferme ne concerne plus désormais que la vente alors appelée la "débitte" de la glace. Le ramassage sera donc

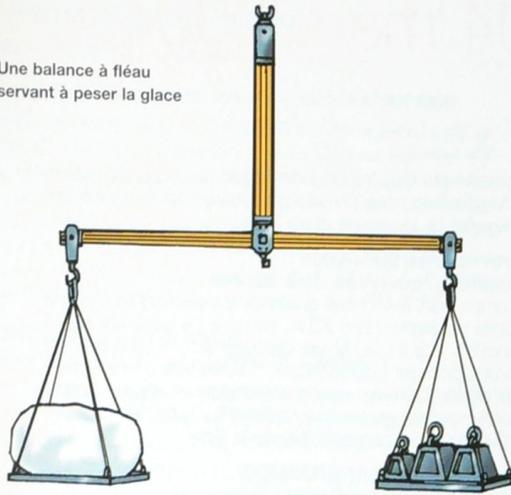
fait en régie par la communauté : "attendeu l'experience que lon a que les fermiers n'ont jamais fait les diligences nécessaires pour remplir lesdites glacières [...] messieurs les consuls emprunteront les sommes nécessaires pour faire remplir les glassières" [BB 19, f° 221]. Ils se feront rembourser par la ferme de la vente.

Un bail pour la vente

La "débitte" sera mise en adjudication peu de temps avant l'ouverture des glacières. Le bail est très clair et détaillé : après avoir indiqué le prix de la ferme (qui est de 1 000 livres pour 2 glacières), et les délais de paiement (celui-ci sera effectué en 3 fois), le bail décrit les différents éléments constitutifs [BB 20, f° 120-123]. Premièrement, la boutique qui est "**soub la place couverte [...] sans qu il soit possible de la vendre ailleurs**". Elle se trouvait donc située sous les arcades de l'actuelle "Maison du Cœur de Ville", avec d'autres boutiques. La communauté loue aussi le matériel nécessaire à la vente : une cuve en métal pour entreposer la glace en attente de vente, une balance avec ses poids, auxquels il faut ajouter des mesures pour servir, ainsi que des tampons pour justificatif de paiement.

Vente de la glace

Une balance à fléau servant à peser la glace



Après la Révolution, la ferme de la glace continue comme auparavant, la communauté se chargeant du ramassage et mettant la vente en ferme. Cependant au fil du temps, on voit la commune se désintéresser de la question : il faut dire que, si de 1809 à 1822, les dépenses de ramassage s'équilibrent avec les recettes de la vente, à partir de 1823 en revanche, les dépenses sont plus importantes que les recettes.

Le Conseil municipal propose alors la ferme à 500 f, soit le prix de revient du remplissage. Finalement, après 1848, la communauté est obligée de subventionner le remplissage pour assurer la continuation de la ferme.

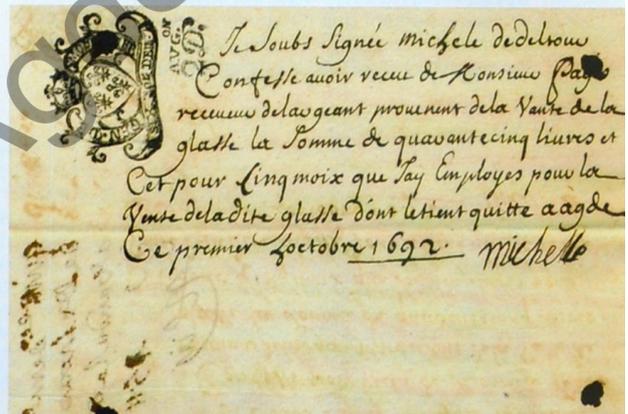
En 1872, la communauté abandonne toute idée de fermage de la glace et propose simplement la location de la glacière.

En 1879, Agde voit apparaître la première machine à fabriquer la glace détenue par un Agathois. Il s'agit de François Pelissier, qui tient boutique rue de la Promenade. Du coup, face à cette

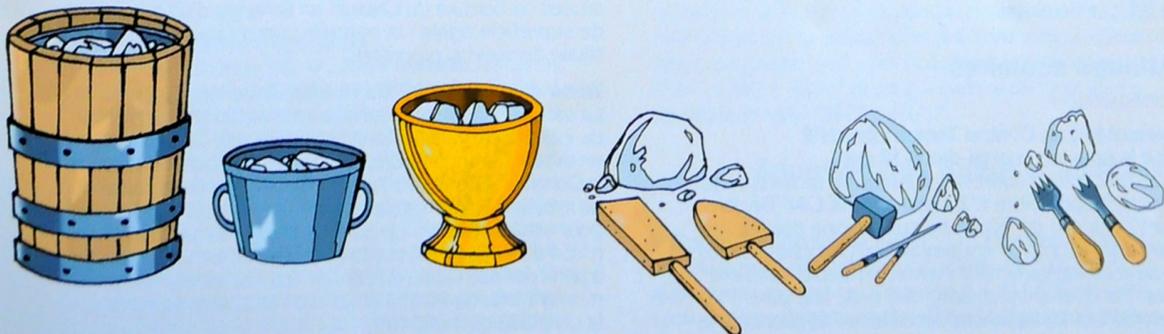
concurrence, le fermier de la location de la glacière demande la résiliation de son bail. Le prix de la location de la glacière passe à 50 f. En 1893, le bail de location précise que l'on ne peut entreposer "de la glace ou quelqu'autre liquide, et que la glacière et livrée telle quelle en mauvais état" [1 D 32, f° 187].

A partir de 1900, la glacière n'apparaît plus dans les fermes de la commune.

Ce monopole de la vente a connu parfois des oppositions, comme ce fut le cas notamment en 1687. A cette époque, M. de Figueret, dont on a vu précédemment qu'il possédait une glacière, décide de vendre sa glace pour son compte. Un conflit éclate alors entre lui et les consuls qui ne peuvent l'empêcher [BB 19, f° 285-286]. On peut donc dire que la gestion de la glace, qui a varié entre fermage et régie, aura connu au fil du temps de nombreuses difficultés de gestion. Il est en tout cas remarquable que cette ferme de la glace ait fonctionné de 1670 à 1900.



Je soussignée Michèle Dedelsour confesse avoir reçu de Monsieur Papes receveur de l'argent provenant de la vente de la glace la somme de quarante cinq livres et c'est pour cinq mois que j'ai employé pour la vente de la dite glace dont le tient quitte à Agde ce premier octobre 1692



De gauche à droite : une comporte (sorte de réservoir de la glace qui était en attente dans le magasin), deux bols servant à rafraîchir la boisson, deux battoirs, un marteau, des pics à glace et deux fourchettes

